

Numéro 184
5 novembre 2015

Zoom sur

Arrêté Sécheresse : Petit Morin, en **Alerte Renforcée**

Ancoeur, Grand Morin et Fusin en **Alerte**
Essonne, Orvanne et Théroutanne en **Vigilance**

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT
01 64 28 11 43 / 06 07 18 14 37

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08

E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



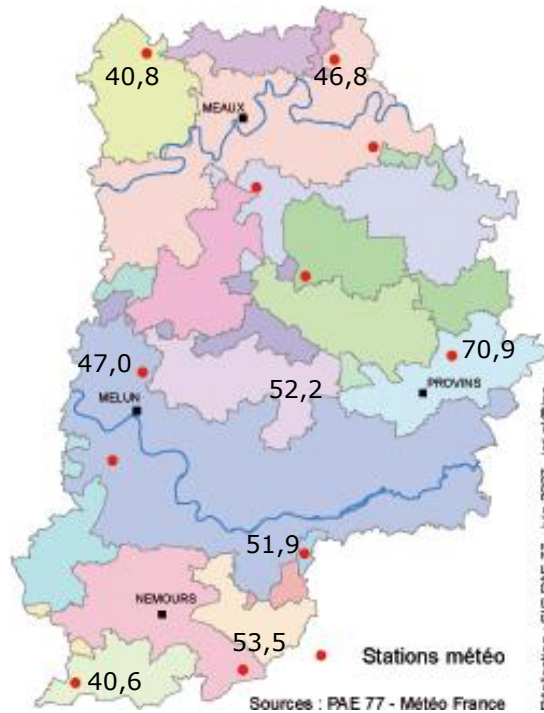
OPE.COS.ENR24 12/03/15

METEO

Au niveau des précipitations, le mois d'octobre est légèrement inférieur aux normales saisonnières (59,8 mm à Melun). La pluviométrie s'est globalement répartie sur l'ensemble du mois. Cependant la moitié des pluies s'est concentrée sur la première décade, notamment les journées des 5 et 6 octobre.

Le rafraîchissement de septembre s'est prolongé sur une grande partie du mois d'octobre, pour remonter lors de la dernière décade d'octobre. Les températures moyennes avec 11,2° C pour le mois sont inférieures à la moyenne trentenaire (12,3° C).

Le cumul des ETP sur octobre, avec 37,6 mm (soit 1,2 mm/j) est légèrement inférieur à la normale saisonnière (1,4 mm/j).



Pluies (mm) du 1 au 30 septembre 2015

CONTRATS ELECTRIQUES

Pour ceux qui ont répondu favorablement à notre proposition de démarche groupée pour les contrats électriques, nous sommes en attente des propositions des fournisseurs d'énergie, et nous nous tiendrons informés dès que nous en aurons eu connaissance.

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

Que vous soyez irrigant sur la nappe de Beauce ou sur la nappe de Champigny, la connaissance de votre irrigation de 2015, année à forte pression climatique de mai à août, est importante. Aussi nous vous invitons à renvoyer vos pratiques de cette année :

➤ **Sur les secteurs de la nappe de Beauce** (Beauce Centrale et Beauce Fusin), à la DDT, notamment sur le secteur du Fusin, afin de prouver l'importance de l'irrigation sur ce secteur, et l'inadaptation du coefficient de gestion (0,64), pénalisant les irrigants de cette zone.

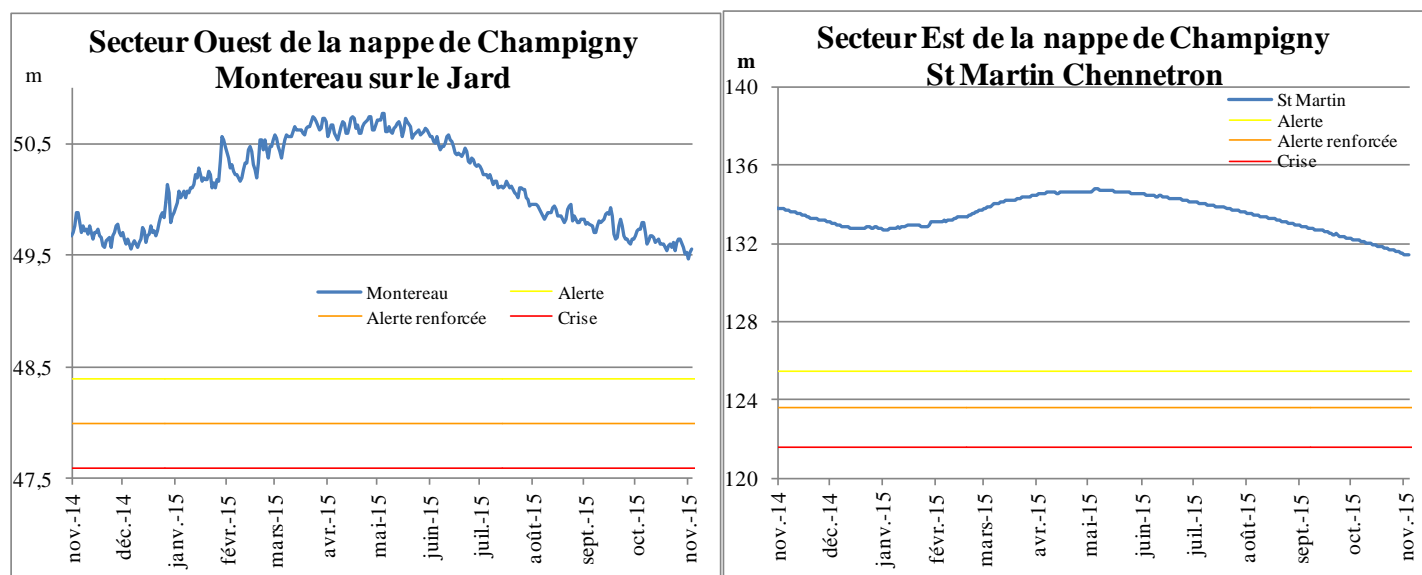
➤ **Sur les secteurs de la nappe de Champigny**, il nous manque toujours des index. Nous vous rappelons que dans le cadre du protocole de Gestion Collective, vous êtes tenu de transmettre vos index de compteur en début de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué.

Pour ceux qui n'ont pas encore indiqué leur fin de campagne, merci d'envoyer vos relevés du 1^{er} novembre 2015 et de préciser votre fin de campagne éventuelle à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne.

Situation des nappes

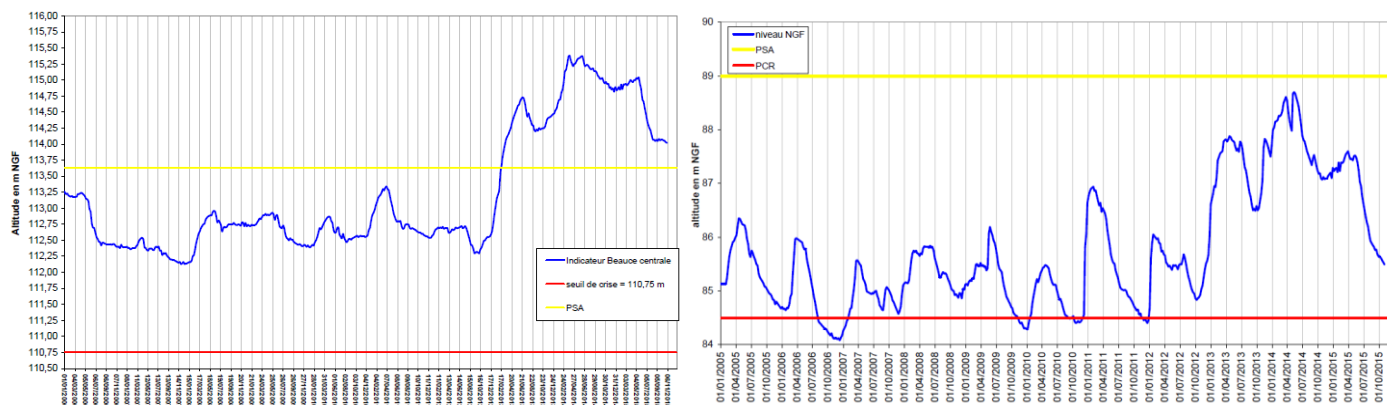
Nappe de Champigny

Le 3 novembre 2015, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 49,56 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 131,45 mNGF. Ces niveaux restent largement au-dessus du seuil de vigilance comme l'illustre les graphiques ci-dessous.



Nappe de Beauce

Le 1^{er} novembre 2015, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce centrale indiquait 114,02 m NGF (en diminution de 7 cm par rapport au 27 septembre), et celui du secteur Fusin était à 85,49 m NGF (toujours en diminution de 15 cm par rapport au 27 septembre).



Le secteur Fusin reste toujours en alerte.

Situation des rivières

Pas de changement réglementaire ce mois ci

- Le **Petit-Morin** reste en alerte renforcée ;
- Le **Rû d'Ancoeur**, le **Grand Morin** et le **Réveillon** sont en alerte.
- L'**Orvanne** et la **Thérouanne** sont en vigilance.

Sur le secteur de Beauce, le **Fusin** reste en alerte, et l'**Essonne** en vigilance.

L'arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SEPR/190 en date du 23 septembre 2015 confirme cette évolution de situation.